

Union Nationale

**UNAF**

de l'Apiculture Française



# El etiquetado del origen de la miel en Francia 4 años de lucha de los apicultores

19 de Octubre 2019

Santander

Union Nationale

**UNAF**

de l'Apiculture Française



# Etat des lieux en France : production, importations et consommation de miel

Union Nationale

**UNAF**

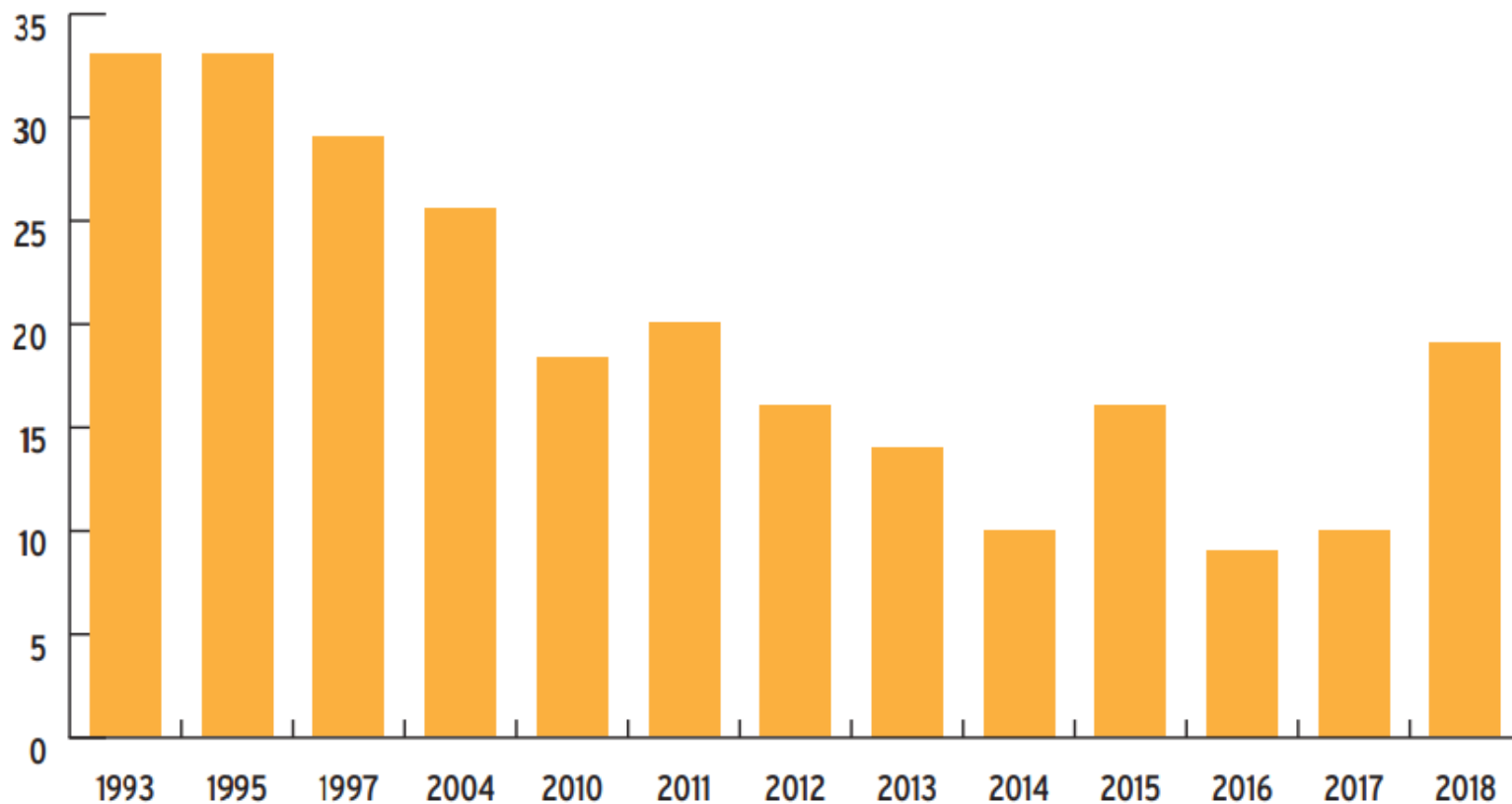
de l'Apiculture Française



# Une production divisée par deux en 25 ans

## ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION FRANÇAISE DE MIEL

(en milliers de tonnes)



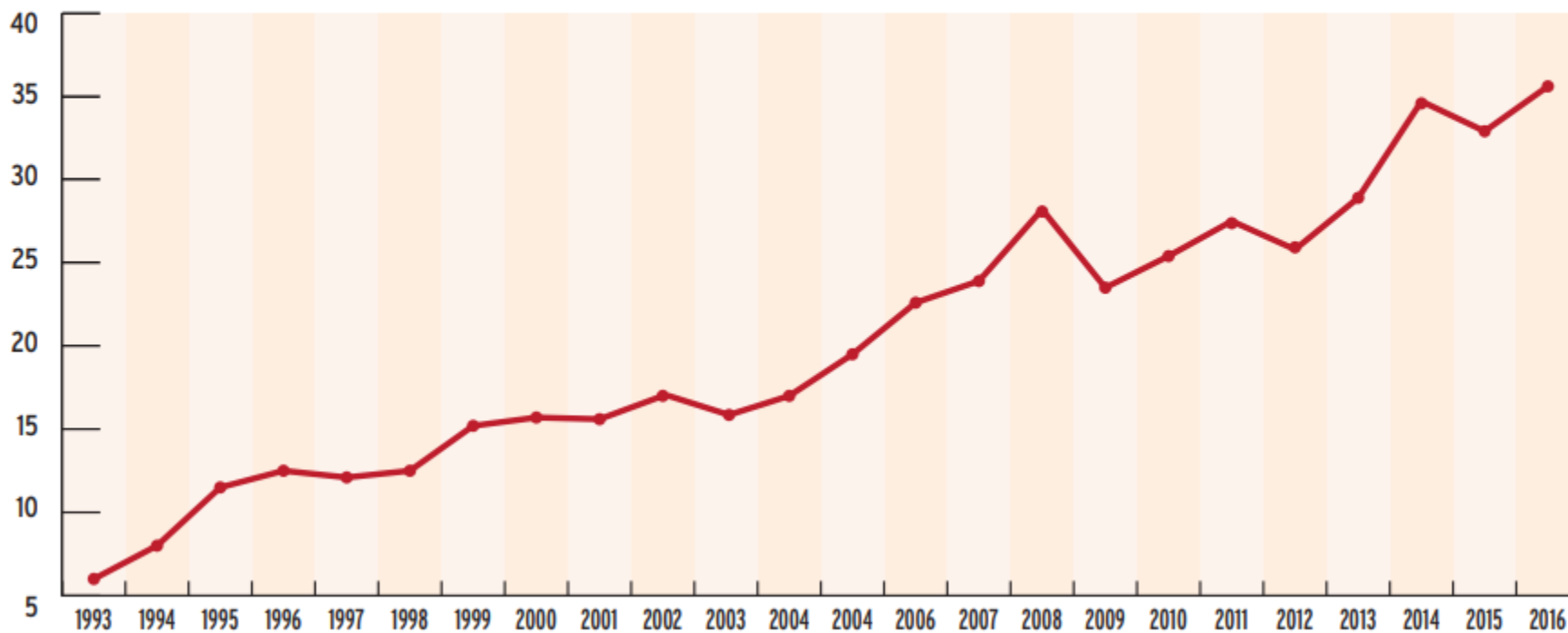
Union Nationale

**UNAF**  
de l'Apiculture Française



# Des volumes d'importation multipliés par 5

## ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS FRANÇAISES DE MIEL (en milliers de tonnes)



Source : FranceAgriMer



# La consommation de miel en France reste stable

- **45 000 tonnes** de miel consommés en France chaque année
- Des études montrent que **les Français sont attachés à consommer du miel français et croient à tort consommer du miel français.**



Union Nationale

**UNAF**

de l'Apiculture Française



# Les difficultés du marché du miel en France apparues en 2015

**A partir de 2015-2016, premières alertes de nos adhérents :**

malgré les faibles productions de miel, les apiculteurs français ont des difficultés à vendre en vrac leur miel à des conditionneurs à des prix acceptables.



Source : FranceAgriMer



# Les difficultés du marché du miel en France apparues en 2015

**A partir de 2015-2016, premières alertes de nos adhérents :** malgré les faibles productions de miel, les apiculteurs français ont des difficultés à vendre en vrac leur miel à des conditionneurs à des prix acceptables.

On observe une **réorientation des circuits de distribution du miel français vers les circuits courts** (marchés, etc.)

	2016	2017
<b>Vente directe</b>	29%	40%
<b>Vente aux conditionneurs</b>	23%	10%
<b>Vente à la grande distribution</b>	10%	8%
<b>Coopératives</b>	8%	5%
<b>Magasins non bio et bio</b>	13%	9%
<b>Autres (autoconsommation, dons, vente à des proches, épiceries fines, restaurants, etc.)</b>	12%	25%
<b>Autres apiculteurs</b>	5%	4%



# Les difficultés du marché du miel en France apparues en 2015

**A partir de 2015-2016, premières alertes de nos adhérents :**

malgré les faibles productions de miel, les apiculteurs français ont des difficultés à vendre en vrac leur miel à des conditionneurs à des prix acceptables.

On observe une **réorientation des circuits de distribution du miel français vers les circuits courts** (marchés, etc.)

	2016	2017
Vente directe	29%	40%
Vente aux conditionneurs	23%	10%
Vente à la grande distribution	10%	8%
Coopératives	8%	5%
Magasins non bio et bio	13%	9%
Autres (autoconsommation, dons, vente à des proches, épiceries fines, restaurants, etc.)	12%	25%
Autres apiculteurs	5%	4%



Union Nationale

**UNAF**

de l'Apiculture Française

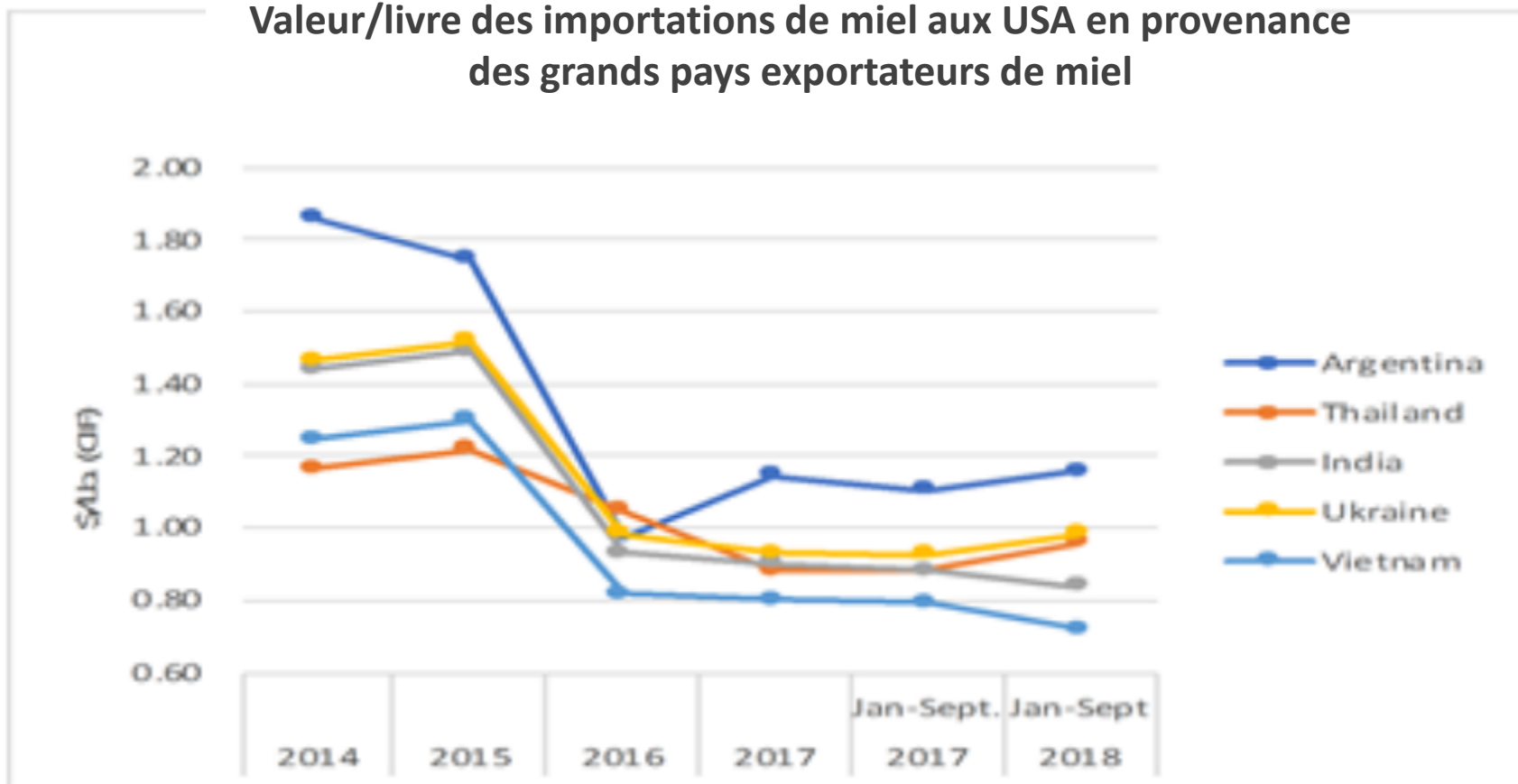


**A l'origine de cette difficulté,  
la chute des cours mondiaux  
des miels à partir de 2015**



# Exemple sur les prix du marché des Etats-Unis

Valeur/livre des importations de miel aux USA en provenance des grands pays exportateurs de miel





# Exemple sur les prix du marché européen

Valeur moyenne des importations de miel en Union Européenne en fonction de l'origine (€/kg)

	2015	2016	2017	2018		
China	1.64	1.58	1.47	1.30	↓	-11.5%
Ukraine	2.16	1.76	1.74	1.83	↑	+5.5%
Argentina	3.24	2.12	2.23	2.34	↑	+5.2%
Mexico	3.24	2.96	2.80	2.82	↑	+0.8%
Cuba	2.82	2.42	2.34	2.40	↑	+2.8%
Chile	3.72	2.77	2.89	2.96	↑	+2.1%
Moldova	3.04	2.59	2.49	2.47	↓	-0.7%
Uruguay	3.15	2.15	2.36	2.26	↓	-4.0%
Turkey	3.98	4.01	3.75	3.87	↑	+3.2%
New Zealand	16.14	24.10	23.36	23.54	↑	+0.8%
Vietnam	2.34	1.62	1.66	1.43	↓	-13.8%
Serbia	4.17	3.71	3.06	3.74	↑	+22.2%
Brazil	3.42	3.25	3.84	3.34	↓	-13.0%
El Salvador	3.53	2.23	2.21	2.61	↑	+18.4%
Guatemala	3.55	2.57	2.60	2.84	↑	+9.1%
Extra EU	2.52	2.23	2.19	2.17	↓	-0.8%



# Exemple sur les prix du marché européen

Valeur moyenne des importations de miel en Union Européenne en fonction de l'origine (€/kg)

	2015	2016	2017	2018		
China	1.64	1.58	1.47	1.30	↓	-11.5%
Ukraine	2.16	1.76	1.74	1.83	↑	+5.5%
Argentina	3.24	2.12	2.23	2.34	↑	+5.2%
Mexico	3.24	2.96	2.80	2.82	↑	+0.8%
Cuba	2.82	2.42	2.34	2.40	↑	+2.8%
Chile	3.72	2.77	2.89	2.96	↑	+2.1%
Moldova	3.04	2.59	2.49	2.47	↓	-0.7%
Uruguay	3.15	2.15	2.36	2.26	↓	-4.0%
Turkey	3.98	4.01	3.75	3.87	↑	+3.2%
New Zealand	16.14	24.10	23.36	23.54	↑	+0.8%
Vietnam	2.34	1.62	1.66	1.43	↓	-13.8%
Serbia	4.17	3.71	3.06	3.74	↑	+22.2%
Brazil	3.42	3.25	3.84	3.34	↓	-13.0%
El Salvador	3.53	2.23	2.21	2.61	↑	+18.4%
Guatemala	3.55	2.57	2.60	2.84	↑	+9.1%
Extra EU	2.52	2.23	2.19	2.17	↓	-0.8%



# Exemple sur les prix du marché européen

Valeur moyenne des importations de miel en Union Européenne en fonction de l'origine (€/kg)

	2015	2016	2017	2018		
China	1.64	1.58	1.47	1.30	↓	-11.5%
Ukraine	2.16	1.76	1.74	1.83	↑	+5.5%
Argentine	3.24	2.12	2.23	2.34	↑	+5.2%
Canada	2.14	2.96	2.80	2.82	↑	+0.8%
Chili	2.42	2.34	2.40	2.40	↑	+2.8%
Colombie	2.77	2.89	2.96	2.96	↑	+2.1%
Costa Rica	2.59	2.49	2.47	2.47	↓	-0.7%
États-Unis	2.15	2.36	2.26	2.26	↓	-4.0%
Indonésie	3.01	3.75	3.87	3.87	↑	+3.2%
Israël	2.10	23.36	23.54	23.54	↑	+0.8%
Jamaïque	1.62	1.66	1.43	1.43	↓	-13.8%
Malaisie	3.71	3.06	3.74	3.74	↑	+22.2%
Mexique	3.25	3.84	3.34	3.34	↓	-13.0%
Népal	2.23	2.21	2.61	2.61	↑	+18.4%
Perou	3.55	2.57	2.60	2.84	↑	+9.1%
Extra EU	2.52	2.23	2.19	2.17	↓	-0.8%

Le coût moyen de production d'un kilo de miel français est estimé aux alentours de 4€.



# A l'origine de cette chute des prix, l'adultération des miels

- Norberto Garcia, APIMONDIA : « depuis 2007, les exportations de miel d'Asie auraient augmenté de 196 %, alors que dans le même temps le nombre de ruches n'aurait grimpé que de 13 %. »
- Des **adultérations difficilement détectables** avec les méthodes d'analyse officielle.
- En plus de la **Chine**, les miels en provenance **d'Ukraine**, d'Inde, de Thaïlande et du **Viêt-Nam** peuvent être suspectés de fraude étant donné les prix bas et l'augmentation des volumes (Source : Apimondia).

Union Nationale

**UNAF**

de l'Apiculture Française



**Notre réponse face à cette  
situation :  
renforcer la transparence sur  
l'origine du miel**

Union Nationale

**UNAF**  
de l'Apiculture Française



# 2016-2017 : l'UNAF s'associe aux représentants des consommateurs

Avec la plus grande association française de consommateurs :

- Proposition commune de **questions écrites pour que les parlementaires interrogent le gouvernement** (79 questions écrites au gouvernement)
- **Conférence de presse et communiqué de presse commun avec UFC**





Union Nationale

**UNAF**  
de l'Apiculture Française



# 2018 : amendement à la Loi Agriculture et Alimentation

Mars 2018 : à la  
demande de l'UNAF,  
**les parlementaires  
du Comité de  
soutien des élus à  
l'Abeille déposent  
un amendement à  
la Loi Agriculture et  
Alimentation** pour  
rendre obligatoire la  
mention des pays  
d'origine du miel.





# 2018 : amendement à la Loi Agriculture et Alimentation

L'amendement  
est adopté par  
l'Assemblée  
Nationale et le  
Sénat.  
>> Unanimité  
des élus sur ce  
sujet.

## AMENDEMENT

N° CE2045

de M. Moreau

### ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:



Le premier alinéa de l'article L. 412-4 du code de la consommation est complété par une phrase ainsi rédigée :

« Pour le miel composé d'un mélange de miels en provenance de plus d'un État membre de l'Union européenne ou d'un pays tiers, les pays d'origine de la récolte sont indiqués sur l'étiquette. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le droit existant, qui transpose dans un décret n°2003-587 du 30 juin 2003 pris pour l'application de l'article L. 214-1 du code de la consommation en ce qui concerne le miel, la directive 2014/63/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 modifiant la directive 2001/110/CE du Conseil relative au miel, permet aujourd'hui aux producteurs de miel originaire de plusieurs États, membres ou non de l'Union européenne, d'étiqueter leur produit de façon trop vague par rapport aux attentes des consommateurs.

Le décret prévoit que, si le miel est originaire de plus d'un État membre de l'Union européenne ou de plus d'un pays tiers, l'indication de l'origine peut se limiter aux termes : « mélange de miels originaires de l'UE », « mélange de miels non originaires de l'UE » ou encore « mélange de miels originaires et non originaires de l'UE ».

Cette disposition, qui transpose exactement les termes de la directive, devrait gagner en précision, afin que l'ensemble des pays d'origine du miel produit et mélangé, soit porté à la connaissance des consommateurs.



# 2018 : amendement à la Loi Agriculture et Alimentation

Octobre 2018 :  
l'article est  
censuré par le  
Conseil  
Constitutionnel  
(cavalier  
législatif)

**AMENDEMENT** N° CE2045

de M. Moreau

**ARTICLE ADDITIONNEL**  
**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Le premier alinéa de l'article L. 412-1 du code de la consommation est complété par une phrase ainsi rédigée :

« Pour le miel composé d'un mélange de miels en provenance de plus d'un État membre de l'Union européenne ou d'un pays tiers, les pays d'origine de la récolte sont indiqués sur l'étiquette. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le droit existant, qui transpose dans un décret n°2003-587 du 30 juin 2003 pris pour l'application de l'article L. 214-1 du code de la consommation en ce qui concerne le miel, la directive 2014/63/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 modifiant la directive 2001/110/CE du Conseil relative au miel, permet aujourd'hui aux producteurs de miel originaire de plusieurs États, membres ou non de l'Union européenne, d'étiqueter leur produit de façon trop vague par rapport aux attentes des consommateurs.

Le décret prévoit que, si le miel est originaire de plus d'un État membre de l'Union européenne ou de plus d'un pays tiers, l'indication de l'origine peut se limiter aux termes : « mélange de miels originaires de l'UE », « mélange de miels non originaires de l'UE » ou encore « mélange de miels originaires et non originaires de l'UE ».

Cette disposition, qui transpose exactement les termes de la directive, devrait gagner en précision, afin que l'ensemble des pays d'origine du miel produit et mélangé, soit porté à la connaissance des consommateurs.

Union Nationale

**UNAF**  
de l'Apiculture Française



# 2019 : nouvelles actions de l'UNAF avec toute la filière

## Vers les parlementaires :

- Avril : appel unitaire pour une nouvelle loi



## POUR LA TRANSPARENCE SUR L'ORIGINE DES MIELS

Il y a bientôt un an jour pour jour, en mars 2018, les parlementaires membres du Comité de soutien des élus à l'abeille et à l'apiculture ont porté avec succès dans la loi EGAlim un amendement visant à renforcer la transparence de l'origine des miels vendus en France.

L'amendement rendait obligatoire l'indication de chaque pays d'origine pour tous les miels y compris les miels issus de plusieurs pays. Mais le Conseil Constitutionnel en a décidé autrement : comme 22 autres dispositions, l'article 43 sur l'étiquetage du miel a été censuré pour des raisons de procédure.

Dans un contexte de marché du miel mondialisé, avec l'augmentation des pratiques frauduleuses d'adultération, la transparence sur l'origine du miel est devenue une nécessité. Pour le consommateur tout d'abord qui ne se satisfait plus de l'étiquetage indiquant une origine « UE/Non UE ». Et pour l'apiculture française qui ne parvient plus à écouler certains volumes de miel à des prix corrects du fait notamment de la concurrence étrangère déloyale.

En Europe, d'autres pays ont déjà fait évoluer leur législation. Ainsi après l'Italie, la Grèce et Chypre, l'Espagne est sur le point d'entériner cet étiquetage. La réglementation espagnole devrait même aller plus loin en imposant que soit clairement indiqué sur l'étiquette le pourcentage de chaque miel et sa provenance (1).

**L'Union Nationale de l'Apiculture Française, le Syndicat National d'Apiculture, la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels, la Confédération paysanne et l'UFC-Que choisir appellent les parlementaires et le gouvernement à faire aboutir au plus vite une nouvelle réglementation pour un meilleur étiquetage des miels. À cet égard, plusieurs propositions de loi sont déposées ou en cours d'examen.**

Nous attirons l'attention sur l'importance de hiérarchiser par ordre décroissant la proportion de chaque miel composant les miels de mélange comme l'ont décidé nos voisins espagnols.

(1) Communiqué de presse du Ministère de l'Agriculture espagnol du 4 mars 2019 : [https://www.mapa.gob.es/es/prensa/190304normacalidaddelamiel\\_tcm30-503809.pdf](https://www.mapa.gob.es/es/prensa/190304normacalidaddelamiel_tcm30-503809.pdf)

Union Nationale

**UNAF**  
de l'Apiculture Française



# 2019 : nouvelles actions de l'UNAF avec toute la filière

## Vers les parlementaires :

- Avril : appel unitaire pour une nouvelle loi

## Vers le gouvernement :

- Mai : pétition réunissant 53000 signatures

**EXIGEONS PLUS DE TRANSPARENCE SUR L'ORIGINE DU MIEL**

**SIGNEZ LA PETITION**

**53128**

**SIGNATAIRES EXIGENT DE LA TRANSPARENCE SUR L'ORIGINE DU MIEL**

Legislatives  
sont déposées ou en cours d'examen.

Nous attirons l'attention sur l'importance de hiérarchiser par ordre de priorité les origines de chaque miel composant les miels de mélange comme l'ont décidé nos voisins espagnols.

(1) Communiqué de presse du Ministère de l'Agriculture espagnol du 4 mars 2019 : [https://www.mapa.gob.es/es/prensa/190304normacalidaddelamiel\\_tcm30-503809.pdf](https://www.mapa.gob.es/es/prensa/190304normacalidaddelamiel_tcm30-503809.pdf)



# 2019 : nouvelles actions de l'UNAF avec toute la filière

## Vers les parlementaires :

- Avril : appel unitaire pour une nouvelle loi

## Vers le gouvernement :

- Mai : pétition réunissant 53000 signatures
- Juin : appel public de 67 parlementaires au gouvernement

### Comité de soutien des élus à l'abeille et aux apiculteurs

Paris, le 28 juin 2019,

#### COMMUNIQUE

#### 67 parlementaires appellent la France à mettre fin à l'opacité sur l'origine du miel

Après plusieurs tentatives parlementaires pour renforcer la transparence sur les pays d'origine du miel, députés, sénateurs et eurodéputés se saisissent de nouveau de la question.

Alors qu'un décret est en cours d'écriture par les ministres de l'Économie et de l'Agriculture et sera prochainement notifié à Bruxelles, 67 élus de tous horizons politiques se mobilisent et appellent la France « à offrir au consommateur la pleine information sur les proportions des différentes origines de miel composant les pots » comme l'a récemment décidé l'Espagne. Il en va de la protection du consommateur et du nécessaire soutien à l'apiculture française.

#### TEXTE DE L'APPEL

#### « Faisons toute la transparence sur l'origine du miel »

80% du miel consommé en France est importé, en grande partie de Chine et d'Ukraine, et parmi ces miels bon marché, une part significative n'est pas authentique. Les tests de l'UFC-Que Choisir, mais aussi ceux de l'administration, ont souligné qu'au moins un tiers des miels d'importation faisaient l'objet d'ajout de sucres.

La directive européenne sur le miel rappelle qu'il existe un lien étroit entre l'origine du miel et sa qualité. Pour que le consommateur puisse choisir un miel de qualité et en toute transparence, il est indispensable de l'informer sur sa provenance. Dans la loi Agriculture et Alimentation, nous avons tenté de mettre fin à l'opacité sur l'origine du miel en rendant obligatoire la mention des pays d'origine sur les pots, mais le Conseil constitutionnel a censuré la mesure considérant qu'il s'agissait d'un cavalier législatif.

Par la suite, plusieurs d'entre nous ont déposé des propositions de loi et les derniers débats parlementaires sur le sujet en avril au Sénat ont révélé un consensus pour aller au-delà de la simple liste des pays d'origine. Car cette seule énumération n'est pas satisfaisante : elle ne permet pas de distinguer un pot composé à 98% de miel chinois et à 2% d'un miel français d'un pot qui contiendrait 98% de miel français et 2% de miel chinois.

Le marché du miel au niveau mondial est devenu tel que cette revendication de transparence sur l'origine du miel n'est pas propre à la France : beaucoup de nos voisins européens



# 2019 : nouvelles actions de l'UNAF avec toute la filière

## Vers les parlementaires :

- Avril : appel unitaire pour une nouvelle loi

## Vers le gouvernement :

- Mai : pétition réunissant 53000 signatures
- Juin : appel public de 67 parlementaires au gouvernement
- Juin : sondage commandé par UNAF (94% des Français pour)

Comité de soutien des élus à l'abeille et aux apiculteurs

ifop

AGIR pour l'environnement

UNAF

Les Français et la réglementation en matière d'étiquetage sur les pots de miel

Ifop pour Agir pour l'environnement et l'UNAF

obligatoire la mesure...  
la mesure considérant qu'il s'agissait d'un...  
Par la suite, plusieurs d'entre nous ont déposé des propositions de loi et les derniers débats parlementaires sur le sujet en avril au Sénat ont révélé un consensus pour aller au-delà de la simple liste des pays d'origine. Car cette seule énumération n'est pas satisfaisante : elle ne permet pas de distinguer un pot composé à 98% de miel chinois et à 2% d'un miel français d'un pot qui contiendrait 98% de miel français et 2% de miel chinois.  
Le marché du miel au niveau mondial est devenu tel que cette revendication de transparence sur l'origine du miel n'est pas propre à la France : beaucoup de nos voisins européens...





# Juillet 2019 : la France s'engage pour cet étiquetage

## Notification à Bruxelles d'un projet de décret qui :

- Rend obligatoire la mention des pays d'origine
- Par ordre pondéral décroissant
- En affichant en gras les pays représentant plus de 20% du pot.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

Paris, le 11 juillet 2019  
N°1340

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Origine des miels : Agnès Pannier-Runacher et Didier Guillaume annoncent un projet de décret pour davantage de clarté et de transparence de l'information des consommateurs**

**Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, a annoncé jeudi 11 juillet, au cours d'un déplacement dans le Gard, qu'un projet de décret visant à renforcer l'information des consommateurs sur l'origine des miels issus de mélanges et conditionnés en France sera notifié dans les prochains jours à la Commission européenne. Cette proposition s'inscrit pleinement dans l'engagement pris par le Gouvernement lors des débats dans le cadre de la loi EGAlim. **Didier Guillaume** avait annoncé ce projet de décret lors d'une audition à l'Assemblée nationale et au Sénat en mars dernier, confirmant être favorable à un renforcement de l'étiquetage de l'origine des miels.

Aujourd'hui, l'origine des miels peut manquer de clarté avec des mentions de type « miels originaires et non-originaires de l'Union européenne ». Ce projet de décret prévoit que les mélanges de miels commercialisés en France devront préciser sur leur étiquette la liste exhaustive des pays d'origine des miels les composant, par ordre pondéral décroissant. Les



Union Nationale

**UNAF**  
de l'Apiculture Française



# Octobre 2019 : attente des commentaires de la Commission

Ces derniers jours, la Commission a émis un **avis circonstancié** pour les **projets de décrets espagnols et portugais**.

Pour le décret français, date limite : 21/10/2019

**Effet d'un tel avis :**

- Repousse le délai d'adoption de 3 mois
- Réaction de l'Etat ?



Union Nationale

**UNAF**

de l'Apiculture Française



# Les prochaines étapes

- S'assurer que le décret entre réellement en vigueur.

Union Nationale

**UNAF**  
de l'Apiculture Française



# Les prochaines étapes

- S'assurer que le décret entre réellement en vigueur.
- Continuer de sensibiliser le consommateur à la qualité du miel national. Ex. : concours des miels de France



Union Nationale

**UNAF**

de l'Apiculture Française



**Gracias por su atención !**

